Ami du Clergé du 4 novembre 1954

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Plans d'homélies sur les Collectes. — LV. 22e Dimanche après la Pentecôte : Une belle prière, 361. — LVI. 23e Dimanche : Les liens du péché, 362.
Notre-Dame de toute l'année. — Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre), 364.
Le prêtre et l'Action Catholique. — III. Les bases doctrinales de l'apostolat des laïques, 365.
Pour le mois de Novembre. — Le devoir de la sainteté, 368.

PLANS D'HOMELIES SUR LES COLLECTES

LV

22e Dimanche après la Pentecôte

UNE BELLE PRIÈRE

O Dieu, notre refuge et notre force.
accueillez les prières que l'Eglise vous adresse avec toute sa piété ;
et puisque vous êtes vous-même l'auteur de cette piété,
accordez la pleine efficacité à la demande de notre foi.

En bref ; **Exaucez une demande faite avec foi et piété.**

Voilà une belle prière, et en même temps une précieuse leçon sur la manière de prier. En la donnant d'une manière pratique, c.-à-d. en priant comme il faut, l'Eglise ne fait que nous transmettre les enseignements mêmes de Jésus. Prier avec **foi**, prier avec **piété.** Ces deux dispositions sont d'ailleurs étroitement liées, et S. Paul ne les sépare pas. Il se dit apôtre « pour amener les élus à la **connaissance de la vérité** conforme à la **piété** ». C.-à-d. que la vérité, objet de la **foi** est conforme à la seule manière de servir Dieu. Saint Pierre, de son côté, écrit que Dieu nous a dotés de tout ce qui regarde la vie et la piété en nous faisant connaître le Christ, donc en nous donnant de croire au Sauveur. Aussi engage-t-il les « fidèles » à unir leur **foi**, entre autres vertus la **piété** » (II Petr., I, 3-6).

Voyons leur rôle respectif dans la prière.

I. — *Rôle de la foi*

Il ne s'agit pas, ici, de la démarche de l'intelligence, tenant pour vrai le témoignage de Dieu, mais de ce qui s'ensuit : la confiance dans la bonté miséricordieuse de Dieu, qui daigne se révéler à nous comme notre créateur et sauveur.

Cette confiance suppose le sentiment de notre néant. Ceux qui se fient à leur suffisance et qui ne comptent que sur eux-mêmes pour se sauver, ne ressentent pas le besoin d'une aide toute-puissante et Dieu ne peut que les abandonner à leur suffisance, si insuffisante.

Ceux, au contraire, qui connaissent leur néant, et leur néant pécheur (et ils ne peuvent en être persuadés que par leur foi aux enseignements divins), ceux-là ne manqueront pas d'appeler à leur secours Celui que la même foi leur présente comme la Miséricorde toujours en éveil et toute-puissante. Or Dieu n'intervient dans notre âme et dans notre vie de créatures libres, que s'il trouve la voie dégagée par l'aveu de notre impuissance. C'est cet aveu, d'une humilité confiante, qui ouvre l'accès de notre âme à la miséricorde.

« Dieu, dit S. Paul, choisit ce qui n'est pas pour en faire quelque chose. » Il a besoin, si je puis dire, de néant pour créer. En voilà : non le néant de la matière qu'il soutient incessamment dans l'être ; mais le néant d'une âme qui est parvenue, de sa foi, à se connaître et à connaître Dieu. « Ma fille, dit Dieu à Ste Catherine de Sienne, sais-tu qui je suis et qui tu es ? Si tu le sais, tu seras bienheureuse : Je suis **celui qui est** et toi, tu es **celle qui n'est pas...** » Faites le vide dans vos poumons, et par une profonde inspiration l'air pur s'y engouffrera. Faites le vide de toutes les suffisances dans votre âme, et Dieu s'y établira pour lui communiquer quelque chose de sa toute-puissance.

II. — *Rôle de la piété*

Voilà pourquoi la prière ne peut être efficace si elle n'est pas un acte de foi, nous mettant en posture d'humilité confiante. C'est dans ce sens que Ste Thérèse de Lisieux se plaisait à dire : « On n'a jamais trop confiance dans le bon Dieu si bon. » C'est sa foi, limpide comme celle d'un enfant, qui lui a donné cette confiance si puissante sur le cœur de Dieu. Et ceci nous conduit à la piété.

Nous avons, au début de cette méditation, relevé plusieurs passages de nos épîtres qui rapprochaient foi et piété. Encore faudrait-il, pour saisir la raison de ce rapprochement, préciser le sens de ce mot, si usuel, et pas toujours bien compris.

Dans maint texte liturgique tiré de l'Ecriture, il s'applique d'abord à Dieu lui-même, et il désigne précisément sa **bonté paternelle.** Ainsi Ezéchias rappelle-t-il à son peuple pour l'amener à la conversion que le Seigneur est « bon et plein de pitié » (**pius** et **misericors**) (II Chron., XXX, 9). De même Judith, s'adressant à Dieu : « Vous qui êtes bon (**pius**), ayez pitié de nous » (Jud., VII, 20), etc...

Dans notre collecte, la piété s'ajoute à la foi pour rendre notre prière efficace. Il s'agit donc d'une attitude de l'homme, mieux d'une vertu. C'est une de celles qui doivent parer le Roi Messie. dans la prophétie fameuse d'Isaïe. « L'Esprit du Seigneur sera sur lui : esprit de sagesse... esprit de piété (ou, selon les meilleurs interprètes) esprit de **crainte** (ou de respect) **de Dieu** ». Le Roi Messie, entre autres vertus, sera doté d'une disposition profondément religieuse. C'est que l'enseignement théologique identifie avec un des sept dons du St-Esprit, celui qui nous incline à traiter Dieu en Père.

Tout ceci est d'accord avec les leçons de Jésus. Il insiste sur la Paternité divine. Si Dieu est si bon — **pius,** — c'est qu'il a un **cœur de Père.** Non seulement pour son Fils unique, le Verbe, mais pour nous tous. « Voyez, s'écrie Jean (I Jo., III, 1), quel amour le Père nous a témoigné, que que nous soyons appelés enfants de Dieu ! Et nous le sommes ».

Ainsi, à la piété du Père répond celle des enfants. Il nous chérit comme des fils, et cet amour nous rend tels, en effet. En retour, nous lui témoignons une confiance aussi entière, aussi ingénue que celle du petit enfant envers son père — disons, pour rappeler encore l'enseignement de

Ste Thérèse de Lisieux — envers sa Mère, et rappelons ce texte qui l'avait tant frappée et qui est inséré dans la Messe de sa fête : « Comme une Mère caresse son enfant, moi aussi je vous consolerai... » (Is., LXVI, 12-14, lu à l'Epître).

Mais cet esprit filial, c'est un **don** tout gratuit de l'Esprit-Saint. Voilà pourquoi l'Eglise nous fait dire à Dieu ; « Vous êtes l'auteur de la piété ». C'est parce que nous sommes mus par l'Esprit-Saint que nous pouvons, que nous avons la certitude d'être, en effet, des fils du Père céleste et que nous pouvons nous montrer tels.

Cela crée pour nous à la fois droits et devoirs. Les **devoirs** : nous comporter en fils, faire tout pour plaire à notre Père des Cieux, en nous abandonnant à l'Esprit qui nous meut dans le sens des commandements.

Des **droits** : Jésus les a esquissés dans son Discours sur la Montagne. « Ne vous inquiétez pas de votre vie... Nourriture, vêtement, Dieu qui revêt les lys et nourrit les petits oiseaux ne vous en laissera pas manquer. Si, malgré votre travail, il y manque quelque chose, demandez-le et vous le recevrez ».

A plus forte raison devons-nous faire confiance à notre Père en tout ce qui concerne la vie de l'âme et son salut. Ce doit être votre premier souci. « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice... » (Mat., VI, 25-33). Et cherchez-le dans un sentiment filial. Notre Père du Ciel est infiniment plus bienveillant qu'un père de la terre. Alors demandez sans hésitation, sans crainte, puisque c'est l'Esprit-Saint qui demande en vous, lui qui scrute les profondeurs de Dieu et dont les gémissements intraduisibles atteignent le Père en plein cœur (Rom., VIII, 26).

* *

Foi, piété, voilà donc les conditions de la prière efficace. C'est bien là ce que Dieu même exige de notre prière. Ouvrons la Bible, nous n'aurons qu'à cueillir parmi tant d'exemples de l'efficacité d'une telle prière.

Voyez avec quelle foi vaillante, avec quelle piété filiale, Elie s'adresse au Seigneur, sur le Carmel. Pour confondre les prêtres de Baal, il lui demande de faire tomber le feu céleste sur l'autel où le peuple a placé les victimes. « Alors subitement le feu du ciel tomba ; il consuma l'holocauste (un taureau entier), le bois, les pierres, la poussière et lampa l'eau du fossé... A cette vue, le peuple cria : « c'est Iahvé qui est Dieu !... » (III Reg., 36-39).

Rappelez-vous aussi les belles prières de Mardochée et de sa nièce Esther, qui obtinrent le salut des Juifs ; celle aussi de Judith qui lui obtint le courage de frapper Holopherne.

Mais voyez la foi et la piété du centurion de l'Evangile (Luc, VII). A l'heure même où il formule sa demande, lui, païen, avec tant de tranquille audace, avec une foi qui arrache à Jésus un témoignage d'admiration, son serviteur est guéri à distance.

Nous n'en demandons pas tant. Il ne s'agit pas pour nous d'obtenir des miracles, mais l'assistance du Père céleste en tous les instants de notre vie, et surtout chaque fois que nous avons à nous montrer de vrais fils en accomplissant avec amour, si difficile qu'elle soit, la volonté divine. Si c'est l'Esprit-Saint qui formule en nous prière tendrement confiante, croyez-vous que le Père ne nous exaucera pas sans retard ! Comme Jésus à la païenne qui toucha son manteau avec la certitude qu'elle allait guérir : « Courage, ma fille, mon fils, ta foi t'a sauvé... »

LVI

23e Dimanche après la Pentecôte

LES LIENS DU PÉCHÉ

Pardonnez, nous vous en prions, Seigneur, les fautes de votre peuple.
délivrez-nous dans votre bonté
des liens qu'a contractés notre faiblesse.

En bref : **Remettez-nous la dette de nos péchés.**

Au temps de S. Grégoire le Grand, la préparation à Noël commençait à la Saint-Martin avec des jeûnes aussi rigoureux que ceux du Carême ; et l'année liturgique se terminait avec ce 23e dimanche. Vous ne vous étonnerez donc pas de relever dans la messe d'aujourd'hui maint trait qui se rapporte à la fin de l'histoire du monde. Ce que l'Eglise évoque à pareil jour, ce n'est pas le Jugement, mais le retour des Juifs annoncé par S. Paul et qui doit compléter le nombre des élus.

C'est sans doute la raison pourquoi l'Introït et le Graduel chantent la délivrance du peuple de Dieu tandis que s'élève, dans le verset alléluiatique et dans l'Offertoire le cri suppliant du psalmiste : « Du fond de l'abîme, je crie vers vous, Seigneur... » Qui appelle ainsi la miséricorde de Dieu ? Non pas les seuls juifs mais tout le peuple chrétien, vous, moi... Et c'est bien nous qui, dans la collecte, supplions le Seigneur très bon de « nous délivrer des liens du péché ». Que de fois l'Eglise ne nous a-t-elle pas inspiré cette prière contrite ! Ne nous lassons pas plus de la méditer qu'elle de nous la suggérer.

Ce qui doit fixer ce matin notre attention c'est la gravité des effets du péché : **il nous entraine**, comme le prisonnier, et d'autre part c'est sa cause principale : cette fragilité congénitale qui est pour nous une circonstance atténuante à faire valoir devant Dieu qui, seul, peut remettre notre dette.

I. — *Les liens du péché*

1. — **Le péché est comme une dette** que nous n'avons pas les moyens de solder.

Selon le droit romain, le débiteur insolvable devenait légitimement l'esclave de son créancier. (Et il n'y a pas si longtemps que la France a aboli la prison pour dettes.) L'Evangile a garde le souvenir de cette pratique. Songez à la parabole du créancier impitoyable (Mat., XVIII, 21-35).

La parabole est avant tout un catéchisme sur le pardon. Mais elle nous aide aussi à caractériser l'**état du pécheur.**

2. — Quand nous désobéissons à la loi de Dieu, nous contractons envers lui une dette qui dépasse de beaucoup nos moyens. Nous devenons des débiteurs insolvables.

Nous devons tout à Dieu, qui nous a tout donné avec l'existence, qui nous a rachetés dans le sang de son Fils. Ayant tout reçu de lui, le moins est que nous lui rendions grâces de tant de bienfaits, que nous reportions tout à sa gloire et que nous lui donnions notre cœur avec toute l'affection possible. Et ce Dieu, à qui rien ne manque et qui se suffit à lui-même, condescend à mendier l'amour de sa créature. « Il en a soif », il l'attend. Et que reçoit-il de nous ? Trop souvent indifférence, oubli de ses bontés, révolte audacieuse et injurieuse.

Car voilà que ces créatures privilégiées introduisent dans le monde le pire désordre. Les astres et les fourmis sont mus par des lois immuables autant que sages. Pas une étoile ne sort de son orbite, ni un insecte des voies que lui trace l'instinct. Il n'y aura donc que l'homme doué d'intelligence et de liberté et pouvant donc infiniment

plus pour l'honneur de son Dieu, qui abuse de ses dons pour bafouer son Dieu ? Qu'une créature à ce point favorisée se préfère à son bienfaiteur jusqu'à vouloir le détrôner, cela n'entre pas dans la pensée. C'est un monstrueux scandale..., qui outrage Dieu infiniment.

Telle est la dette que contracte le pécheur. Que sera-ce, s'il a été baptisé, c.-à-d. si, par son incorporation au Christ mort pour lui, il a reçu une vie toute divine, avec des moyens divins d'aimer et de servir son Dieu ? Comme S. Paul le déclare en pleurant (Epître) : « le chrétien qui pèche se comporte en ennemi de la croix de Jésus ». Rien n'est plus grave. Point de dette plus lourde !

Comment nous en acquitter ? Nous ne pouvons remonter le cours du temps pour remettre de l'ordre là où nous avons causé un monstrueux désordre. Certes, un jour viendra où c'est Dieu qui, en la personne du Christ, viendra dans sa gloire pour juger tous les hommes. A ce moment, il sera trop tard pour implorer le Père, car nous serons cités devant le Juge exact qui, par notre mort, aura depuis longtemps arrêté nos comptes. Débiteurs insolvables, nous serons jetés dans « les ténèbres extérieures » où l'éternité nous fixera.

Mais cette effroyable justice a, depuis le Christ, fait place à une miséricorde indicible. Prenant pitié de notre faiblesse (cf. oraison de ce jour), il a voulu mettre à notre disposition les moyens tout puissants dont il disposait pour conjurer le désastre du péché en soldant notre dette. Verbe incarné, solidarisé avec nous par son Incarnation, il élève à l'infini les mérites de sa Passion. Si bien que, quand il viendra nous juger, la balance devra, sauf obstination de notre part, peser du côté de ses mérites qui nous seront appliqués en vertu d'une infinie miséricorde.

II. — *Notre fragilité*

Il nous faut revenir sur cette misère qui exerce un effet irrésistible sur le cœur de notre Père.

— a) Trouvons là une **leçon d'indulgence.** Celle même que Jésus a voulu donner dans la parabole du débiteur insolvable. Il ne fait d'ailleurs que développer celle que Jésus nous a donnée en nous apprenant à prier : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. » Il avait expliqué, dans le sermon sur la Montagne, que « c'est la mesure avec laquelle nous mesurons les autres qui servira à nous mesurer ».

Songez-vous à la disproportion infinie qui oppose ces petits coups d'épingle que nous avons reçus, avec l'effroyable insulte infligée à Dieu par notre péché. On nous doit deux ou trois billets de mille, nous devons au Maître des millions. Il nous pardonne et nous ne pardonnerions pas ! L'Eglise plaide les circonstances atténuantes pour nous et nous n'en admettrions pas de nos offenseurs ? Qu'avons-nous fait pour eux ?... Le Christ a pardonné à ses bourreaux.

Vraiment, croyez-vous que votre frère soit si méchant ? Ne faut-il pas tenir compte de sa fragilité avant de le condamner, avant de lui refuser obstinément la réconciliation ?

— b) **L'optimisme.** Si l'Eglise plaide ainsi les circonstances atténuantes, et cela sans relâche (voyez l'admirable plaidoyer dans les « prières des agonisants ») c'est que, si l'Esprit-Saint qui l'inspire, lui qui « scrute les profondeurs de Dieu », c'est que le Père l'admet.

Ainsi, point de péché irrémissible ! Seul Celui qui lit dans leur cœur peut discerner si c'est bien lui qu'ils haïssent, ou sa caricature. « A moi le jugement », dit Dieu. Alors remettez-vous à lui. Et faites en sorte qu'on puisse dire un jour du pécheur que vous êtes : « c'est par fragilité qu'il a péché ». Il ne s'est pas obstiné. Faites vôtre la parole de Thérèse de Lisieux : « Quand j'aurais commis les plus grands crimes, je ne désespérerai jamais. » Il y a des obstinations dans le crime qui tiennent à un manque de sang-froid. Si le malheureux obstiné n'avait pas perdu la tête, il ne se serait pas enlisé dans ses provocations sacrilèges. Et qui sait si elles ne trahissent pas comme un dépit amoureux ? Et cela même n'est-il pas de l'amour ?

III. — *Comment Dieu nous remet-il notre dette*

Si miséricordieux soit-il, notre Père des Cieux n'est pas un Père faible, médusé par une tendresse mal comprise. Son pardon est une chose, les exigences de sa justice, une autre chose. Il se contente de peu. Juste de quoi « compléter les souffrances du Christ ». Mais enfin, ce peu, il l'exige, comme le seul moyen de nous approprier la Rédemption. En créant une **tension** entre l'ordre divin que nous avons violé et cette volonté perverse qui est l'ouvrière responsable (au moins en partie) du désordre, la peine assure la revanche de l'ordre et notre immunisation contre la récidive. Elle n'est pas **vindicative,** comme les sanctions juridiques. Dieu ne sait pas se venger : il ne prétend **que nous guérir.** C'est donc une peine **médicinale...**

Mais encore faut-il que nous l'acceptions comme telle. Lorsque l'Ange de Dieu parut dans la prison de Jérusalem où les juifs avaient incarcéré Pierre, l'apôtre lui tendit sans doute les chaînes dont ses bras étaient chargés. Si elles tombèrent, c'est qu'il se soumit à l'action miraculeuse de l'envoyé divin. Il fut donc, pour une part, l'ouvrier de sa libération. Ainsi de notre âme, ligotée dans ses habitudes et ses convoitises, et qui a tant de dettes criardes. Tendons-la à Dieu pour faire, de la libération miséricordieuse qu'il daigne nous accorder gratuitement, un effort méritoire de notre part, si peu que ce soit, et lui donner, par quelque manifestation de pénitence, la mesure de notre regret.

Il est, d'autre part, des souffrances que Dieu n'épargne ni au pécheur, ni aux justes. Ce sont celles qui viennent des intempéries, de la marche des événements, etc. Les lois de la nature ne sont pas celles du Royaume. Vos vignes sont gelées, ne vous hâtez pas de voir dans ce petit désastre un châtiment divin. Pourquoi voulez-vous faire de votre Dieu un despote, toujours la férule en main, l'œil fixé sur vos moindres peccadilles, pour les punir impitoyablement ? Ce que veut notre Père du Ciel, c'est « que le pécheur se convertisse et qu'il vive » et que, d'autre part, « que la vigueur du juste augmente à mesure qu'il avance vers la Sainte Sion » (Ps. LXXXIII, 6).

Vous n'ignorez pas enfin que, s'il n'est plus possible aux âmes du Purgatoire de mériter, il est est toujours possible à celles qui pérégrinent encore en cette vallée de larmes, de leur envoyer, avec leurs petits mérites, ceux du Christ, de la Vierge et des saints, trésor immense que jamais on n'épuisera. Comment leur arrivera cet envoi miséricordieux ? D'abord par le Saint Sacrifice de la Messe offert pour le repos de leur âme.

Ensuite en leur appliquant, dans les mesures fixées par l'Eglise, les « indulgences » que nous avons pu gagner. La Rédemption du Christ est toujours en œuvre et nous entraîne avec lui dans ce merveilleux échange qui s'étend à trois mondes : l'Eglise militante, l'Eglise souffrante et l'Eglise triomphante.

N'attendons pas à l'heure de notre mort pour solder notre dette. Jésus nous attend au sacrement de la Pénitence et sur l'autel du Sacrifice eucharistique, pour nous plonger dans son sang, comme ces martyrs qui « ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau ». Pourquoi n'usons-nous pas davantage de ces ressources inappréciables ? Car, si indulgent que soit Dieu, il « ne nous sauvera pas sans nous ». On ne **mérite** pas le pardon, en rigueur de justice. Mais on peut, on **doit** s'y disposer. Dieu se laisse émouvoir par notre fragilité, mais ne nous en tenons pas là. Ajoutons-y notre humble bonne volonté et nous pourrons compter sur notre délivrance.

NOTRE-DAME DE TOUTE L'ANNEE

XIV
La Présentation de Marie
(21 novembre)

LA DONATION DE LA SAINTE VIERGE

Si l'on s'en tient au fait lui-même, sans retenir les détails légendaires dont l'accompagnent les évangiles apocryphes, ce mystère de l'enfance de Marie, s'il n'est pas historiquement établi, n'a rien qui ne s'accorde aux données de l'histoire sur la consécration de jeunes filles israélites au service du temple. En tous cas, l'Eglise grecque l'a fêté très anciennement et depuis plusieurs siècles déjà l'Eglise romaine l'a introduit dans sa liturgie.

Il est même devenu « la fête » des religieux et religieuses, et des prêtres. Ce jour-là, les âmes consacrées au service de ses autels ou à la pratique des conseils évangéliques renouvellent leurs saints engagements : *Dominus pars hereditatis meæ et calicis mei...* Elles repartent, avec un nouvel élan, à la suite et avec le secours de la petite Marie qui se consacre au Seigneur.

On en comprendra facilement le pourquoi, si on replace ce mystère dans la perspective de l'Immaculée Conception. La Présentation de Marie, c'est l'*engagement extérieur* et un *progrès nouveau de l'Immaculée.*

I. — *Engagement extérieur*

Des vieux récits de la Présentation de Marie au temple nous avons retenu ce détail — sans doute légendaire — qui veut que la petite Marie gravissant les degrés du temple, n'aurait pas détourné la tête pour revoir ses chers parents, Anne et Joachim, et qu'après son entrée elle ne les aurait pas redemandés, comme cela arrive d'ordinaire aux enfants de cet âge. Et c'est très bien ainsi. Une réalité est ici indubitable : celle du premier don extérieur et total de l'Immaculée à Dieu seul.

Certes ce don, elle l'avait fait dès le premier instant de sa conception même. Ç'avait été sa réponse à la grâce de Dieu qui s'emparait d'elle. Elle s'était livrée librement à Dieu qui se livrait à elle : *Dominus possedit me in initio viarum suarum.* Nous ne pouvons imaginer, en effet, que la T. S. Vierge ait reçu sa plénitude de grâce d'Immaculée sans le savoir et sans y correspondre. Son attitude d'Immaculée ne fut pas toute passive et inconsciente comme celle du bébé qui reçoit la grâce de son baptême. Elle fut correspondance à la grâce, élan vers Dieu, don de son âme à Dieu : « L'Immaculée, c'est l'élan irrésistible vers Dieu, l'harmonie vivante, l'ascension vers l'idéal » (P. Anizan).

S. Jean-Baptiste, sanctifié dès le sein de sa mère avant sa naissance, s'est donné à Dieu au moment de cette sanctification. Le joyeux tressaillement que sa mère ressentit alors et que l'Evangile signale par deux fois, comme pour nous faire réfléchir à sa signification, en fut la manifestation extérieure. Ainsi le chante l'hymne des vêpres de la Saint-Jean-Baptiste, que le Précurseur « a reconnu » alors son roi et l'auteur de sa régénération.

Il faut admettre un miracle pareil et même plus grand en l'Immaculée, puisque dès sa conception même, si nous ne voulons pas la placer, pour sa grâce initiale, dans une condition inférieure à celle de S. Jean-Baptiste, des anges et de nos premiers parents. Dès ce premier instant, l'Immaculée a pu correspondre librement au mystère qui s'accomplissait en elle, se donner librement et totalement à Dieu qui se donnait à elle avec la plénitude de grâce.

Mais c'était le secret de Dieu et de Marie. Rien ne le manifesta à l'extérieur. « Ses parents même ne la connaissaient pas » (Montfort, *Traité,* n° 3).

Aujourd'hui, au contraire, la petite Marie rend extérieure, publique, officielle, sa donation d'Immaculée. Elle se sépare de ses parents afin d'être totalement à Dieu. Elle se consacre à lui à la suite, mais plus exclusivement encore, de ces jeunes filles et de ces femmes qui se vouaient au service du Tabernacle et de ses cérémonies (Exod., XXXV, 25-26 ; XV, 20-21 ; XXXVIII. 8).

Pour comprendre cette signification de la Présentation de Marie rien ne vaut comme de la rapprocher de la Présentation de Jésus. Au jour de sa Présentation, Jésus rend officielle et publique l'offrande qu'il avait faite dans le secret de son cœur, dès l'instant de sa conception, pour le salut du monde : « Le Christ dit en entrant dans le monde : Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez formé un corps ; vous n'avez agréé ni holocaustes ni sacrifices pour le péché : Alors j'ai dit : *Me voici... je viens ô Dieu pour faire votre volonté* » (Hébr., X, 5-7). Ainsi N.-D. qui, dès le moment de sa conception immaculée, s'est livrée à Dieu pour répondre à tous ses desseins sur elle, rend publique dans sa Présentation ce service d'elle-même à Dieu.

Un jour viendra où se fera plus explicite encore cette donation. Elle déclarera en termes formels : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait suivant votre parole.. » Mais cette mise à la disposition de Dieu c'est déjà le sens de sa Présentation.

II. — *Progrès nouveau*

Les récits anciens de la Présentation nous montrent Marie gravissant d'un pas rapide les degrés du temple...

Ici encore, c'est l'emblème d'une profonde et indubitable réalité. Pleine de grâce dès le tout premier instant, de la plénitude qui convenait à ce moment, elle n'a cessé de croître en vertu et en grâce. Certaines dates de sa vie, comme celle de sa maternité divine, ont même marqué des bonds de géant : *ut gigas ad currendam viam.*

Le mystère de sa Présentation est aussi le départ d'un progrès nouveau, d'une ascension plus haute, d'une montée en flèche vers Dieu. Il y a eu en Marie progrès dans la grâce, jour après jour, heure après heure : elle ne cessait de mériter. Pourtant certains mystères la haussaient encore plus rapidement dans la sainteté. Comment se fit cette union plus intime de la Vierge à Dieu au jour de sa Présentation ? Rien ne nous le fait savoir. Pourtant on peut penser et c'est l'opinion de beaucoup, que ce fut par le vœu à Dieu de sa virginité. A l'Annonciation, nous saurons qu'elle avait déjà fait ce vœu : « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas d'homme ?» A quelle date remontait-il dans son existence ? Suarez, et beaucoup après lui n'hésitent pas à le placer dès la petite enfance de Marie : « Beaucoup de vierges, écrit-il, se sont consacrées à Dieu par le vœu de chasteté, presque dès leur berceau ; il y a bien plus de raisons de croire la même chose de la première de toutes les vierges, qui marche en tête de toutes les autres, et qui est leur parfait modèle » [1].

N'oublions pas que la vie psychologique de la Vierge a dû devancer miraculeusement celle de toutes les autres. Déjà, dès l'instant de sa conception immaculée, Dieu l'a instruite pour correspondre à sa plénitude de grâce initiale. Et sans doute cette connaissance infuse et l'usage de sa raison ne lui auront pas été enlevés après ce mystère : Dieu ne reprend pas ses dons et nous ne pouvons nous figurer la Vierge moins parfaite, même naturellement, après une première grâce reçue puisqu'il lui faut correspondre à de nouvelles grâces.

Et c'est vrai surtout de sa grâce de Vierge unique, *virgo singularis.* La virginité est grâce et vertu qui font tellement une seule chose avec l'idée de Marie ! Si on peut imaginer une certaine progression dans cette donation sous forme expresse de vœu de virginité, ce serait le reporter bien tard que de le dater seulement du mariage de la Sainte Vierge avec S. Joseph. Disons plutôt que, dès son premier mouvement conscient d'Immaculée, l'amour de Marie pour Dieu fut un don entier d'elle-même au Seigneur qui excluait d'avance tout partage et incluait une disponibilité sans réserve aux vues divines. Au fur et à mesure que Dieu l'instruisait des choses de l'âme, vint un moment où elle vit combien plaisaient à Dieu la virginité et le vœu qu'on lui en fait. Alors, de tout l'élan de son cœur, sa donation initiale s'exprima dans cet engagement formel et explicite de rester toujours vierge.

Et si nous ne pouvons fixer la date exacte et certaine de ce vœu, combien les concordances historiques du mystère de sa Présentation nous invitent à ne pas le retarder après cette démarche de sa jeune enfance ! Faisant sans doute allusion à ces femmes, dont parle l'A. T., qui formaient une garde d'honneur devant l'entrée du Tabernacle, S. Ambroise écrit : « Nous lisons qu'il y avait des vierges attachées au temple même de Jérusalem » *(Des Vierges,* I, III). C'est donc aussi le jour qu'elle entra dans le temple, que l'Immaculée aura choisi pour devenir la Vierge consacrée à Dieu.

Ainsi donc, nouveau progrès dans sa donation, elle se donna en pleine lumière, en qualité de vierge, pour toujours.

* *

Nous aurions tort de nous imaginer la démarche de Marie comme celles de petits, par exemple d'une première prière ou d'une première communion, qui savent tout juste ce qu'ils font. En Marie, c'est manifestation et progrès de sa donation initiale à Dieu.

Et ce n'est pas un mystère réservé à quelques privilégiés. Tous les chrétiens peuvent s'en inspirer puisque tous doivent vivre sinon les conseils, du moins leur esprit. C'est pour tous que Jésus a proclamé : bienheureux les pauvres et bienheureux les cœurs purs.

Le regard fixé sur Marie qui monte les marches du temple sans se retourner et d'un pas allègre, nous aussi renouvelons nos engagements d'aimer Dieu par-dessus toute chose et de garder notre cœur pur suivant notre état. Souvenons-nous de notre baptême et de notre communion solennelle. C'est en gardant les engagements contractés alors, que nous pouvons suivre cet ange d'amour et de pureté qu'est l'Enfant de la Présentation.

[1] *Mystères du Christ* (t. II, disp. VI, sect. 2).

LE PRÊTRE ET L'ACTION CATHOLIQUE

III

Les bases doctrinales de l'apostolat des laïques

Puisqu'elle avait à organiser et à stimuler l'apostolat des laïques, l'A. C. était inévitablement appelée à mieux faire comprendre à quelle profondeur doctrinale cet apostolat prend racine. Pour ce faire, elle devait recourir aux théologiens.

Ceux-ci n'ont pas manqué d'apporter toute leur attention. Quelque peu déroutés au point de départ par des directives pontificales qui renversaient leurs principes doctrinaux et pastoraux — ne disait-on pas encore couramment : « On est prêtre pour les autres, on est chrétien pour soi ! » — ils réagirent très vite et se mirent à rechercher le bien fondé de l'appel à l'apostolat des laïques. Si bien qu'il est permis de dire que l'A. C. a

rendu service à la théologie, en lui permettant de redécouvrir certains thèmes doctrinaux pourtant traditionnels.

Ce sont ces thèmes-là que tout pasteur doit méditer, s'il veut aider efficacement les laïques à devenir de vrais apôtres. Sinon il risque de ne faire que de l'embrigadement et du tape-à-l'œil.

Pour les présenter clairement, on éprouve quelques difficultés. On peut les aborder de deux côtés, aussi valables l'un que l'autre : par leur aspect personnel ou par leur aspect social. Il en va de même, d'ailleurs, de tous les dogmes du christianisme et le P. de Lubac, qui a voulu attirer l'attention sur les « aspects sociaux du dogme » dans son **Catholicisme,** n'a eu l'intention que d'apporter un point de vue complémentaire à la présentation d'ordinaire assez individuelle que l'on faisait de ce même dogme. Rien d'étonnant à cela, puisque le mystère primordial du christianisme nous a fourni quelques lumières bienfaisantes sur les rapports Personne-Communauté qui se retrouvent partout [1] ; puisque, également, le dogme du Corps mystique, central lui aussi, ne nous permet d'omettre ni la distinction des personnes, ni leur union intime et mystérieuse avec le Christ et entre elles ; puisque, enfin, sur le plan apostolique pratique, on est amené à travailler les personnes en les incitant à ne pas oublier leur devoir envers les communautés, ou bien les communautés pour atteindre les personnes [2].

Pour être le plus complet et le plus clair possible, nous nous efforcerons donc de présenter les deux points de vue complémentaires, à propos de chacun des thèmes qui nous paraissent fonder doctrinalement l'apostolat des laïques.

I. — *Le Mystère de l'Eglise*

N'est-ce pas le principal dogme que l'A. C., entre autres facteurs, à contribuer à mieux faire connaître dans toutes ses dimensions ? [3] Grâce à cet approfondissement, la place et le rôle des laïques dans l'Eglise ont été mis en plus grand relief qu'autrefois. Examinons donc ce thème doctrinal par rapport à l'apostolat des laïques et du point de vue des personnes et du point de vue de la communauté.

A. — **Les membres de l'Eglise.**

Il existe plusieurs manières d'appartenir à l'Eglise, comme d'appartenir au Christ, car c'est une même chose d'être membre du Christ et membre de l'Eglise et l'on n'est l'un que dans la mesure exacte où l'on est l'autre. Nous envisageons ici la plus complète, celle des chrétiens baptisés. Et nous pensons que le devoir d'apostolat de tels membres prend sa source dans les trois ordres hiérarchisés des réalités dogmatiques, des obligations morales et de ce que nous appellerions volontiers le rayonnement spirituel.

1. — Sur le **plan dogmatique,** ce qu'il faut placer en tout premier lieu, c'est cette vérité que le chrétien est « un autre Christ », non seulement par la participation à sa grâce (« Et de sa plénitude nous avons tous reçu... » Jean, I, 16) mais, plus ontologiquement encore, par le **caractère,** qui est la réalité première constituant l'être chrétien et appelant la grâce [4].

On a remis en honneur le sens profond du caractère par un retour à S. Thomas et à Scheeben [5]. On le présente comme une dérivation mystérieuse, accidentelle comme l'est toute participation, mais réelle, de la consécration hypostatique du Christ. Par la « grâce d'union », ce sacre substantiel de son humanité assumée par le Verbe, le Christ est constitué souverain prêtre ; par le caractère, participation mystérieuse à cette grâce, tout chrétien baptisé est **participant du sacerdoce du Christ** [6].

Ainsi le chrétien est habilité à prendre part aux fonctions sacerdotales du Christ, Sacrificateur, Roi et Prophète [7]. Il a donc le pouvoir et le devoir de participer à la vie cultuelle de l'Eglise, en union avec son chef, Jésus [8]. Il peut et doit aussi aider à la sanctification des âmes, invisiblement par ses mérites, et plus visiblement par son exemple, sa parole, son action.

Pour mieux faire ressortir les obligations découlant du caractère sacramentel, Mgr Journet a comparé la situation du chrétien baptisé à celle

[1] Cf. Taymans d'Eypernon, S. J., *Le Mystère primordial,* surtout ch. IV et ch. IX.

[2] Sur tous ces problèmes, à la fois théoriques et pratiques, voir J. Mouroux, *Sens chrétien de l'homme,* ch. VI « La personne humaine », p. 109-150 ; De Lubac, *Catholicisme,* Personne et Société, p. 255-275 ; Caryl et Portier, *Les exigences sociales de l'apostolat,* p. 12-35.

[3] Le Pape l'a noté expressément dans le préambule de l'encyclique *Mystici Corporis Christi :*

« En outre, les enseignements parus ces temps derniers à propos de l'Action Catholique, en resserrant de plus en plus les liens des chrétiens entre eux et avec la hiérarchie ecclésiastique, surtout avec le Souverain Pontife, n'ont sans doute pas peu contribué à mettre en relief cette question.» (Edit. Bonne Presse, p. 7).

Dans leur ouvrage, *Eglise et Apostolat,* MM. A. Chavasse, J. Frisque, H. Denis, R. Garnier ont tenu à marquer que « l'apostolat chrétien est directement commandé et constamment réglé par l'idée qu'on se fait de l'Eglise » (p. VIII). M. l'abbé Hasseveldt, de son côté, dédie *Le Mystère de l'Eglise* « aux fidèles avertis et notamment aux militants d'Action Catholique soucieux d'éclairer leur foi et de soutenir leur action » (p. 7).

[4] On sait qu'il est classique de distinguer trois plans dans les sacrements (surtout s'ils impriment un caractère) : le plan extérieur et visible du *sacramentum tantum,* le plan intermédiaire de la *res et sacramentum* (le caractère) qui est signifié par le signe extérieur, mais qui signifie encore autre chose, et la *res tantum* (la grâce) qui est signifiée par tout ce qui précède mais qui n'a plus rien à signifier.

[5] Voir Ch. V. Heris, O. P., *Le Mystère du Christ,* p. 259-300 et E. Boularand, S. J., *Caractère sacramentel et Mystère du Christ,* dans *N. R. Th.,* mars 1950.

[6] Le P. Héris dit, en effet :

« Ce que la consécration hypostatique est au sacerdoce de Jésus, le caractère l'est à notre sacerdoce ; et parce que ce dernier n'est que la continuation du sacerdoce du Christ, il faut bien que le caractère lui aussi soit de quelque manière une dérivation de la consécration hypostatique. C'est pourquoi S. Thomas ne se contente pas d'enseigner que le caractère sacramentel est une consécration, mais il déclare en même temps qu'il est une participation au sacerdoce du Christ » (*op. cit.,* p. 271).

De son côté, le P. Boularand écrit :

« Ainsi le caractère baptismal nous apparaît comme une insigne faveur divine. Ce n'est pas la grâce de la filiation adoptive, c'est une grâce de consécration, reflet de cette grâce d'union qui constitue le Verbe incarné médiateur unique de Dieu et des hommes. C'est une empreinte spirituelle qui nous configure et nous unit à sa personne en tant qu'il est chef du Corps mystique Il est ainsi le signe de notre dignité et de notre rôle de chrétiens. Mais tout cela, parce que, plus profondément encore, il marque notre appartenance à la Sainte Trinité qui nous consacre à l'office du Christ médiateur » (*op. cit.,* p. 268).

[7] Voir les gros volumes de P. Dabin, S. J., *Le Sacerdoce royal des fidèles dans les livres saints* et *Le Sacerdoce royal des fidèles dans la Tradition ancienne et moderne ;* également deux livres plus abordables : Glorieux, *Dans le prêtre unique.* J.-M. d'Ambrières, S. J., *Le sacerdoce du peuple chrétien.*

[8] « La sainte liturgie est... le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres ». (*Mediator Dei, D. C.,* 15-II-1948, col. 201.)

des âmes sauvées sans le caractère (sauvées encore dans l'Eglise, mais en dehors de l'appartenance complète et visible) :

« On doit faire deux parts des hommes qui sont sauvés. Les uns, pourvus des caractères sacramentels, peuvent participer à l'exercice même du culte rédempteur ; les autres privés des caractères sacramentels (c'est-à-dire donc des « justes du dehors ») ne peuvent participer qu'aux effets sanctificateurs du culte chrétien, et encore dans une mesure forcément incomplète... Les premiers sont portés par le Christ en vue de porter les autres ; ils sont membres du Christ complètement ; ils sont, avec lui,... des membres rédempteurs et sauveurs. Les seconds sont portés par le Christ et les précédents ; ils sont membres du Christ incomplètement ; ils ne peuvent être que rachetés et sauvés »[9].

A première vue le caractère de la confirmation se distingue peu du caractère baptismal[10]. Comme le nom du sacrement l'indique, il est un achèvement, c.-à-d. qu'il ajoute quelque chose dans la même ligne ; il rend le chrétien adulte du point de vue spirituel et lui procure l'aptitude définitive à poser les actes propres à l'âge viril (vie plus engagée au service des autres, sens plus aigu de ses responsabilités, profession et défense publiques de sa foi, etc...). Ce qui porte certains auteurs à préciser que la confirmation nous fait spécialement participer à la fonction prophétique et royale du Christ[1]. Et ce qui doit inciter les pasteurs à accorder toute l'attention requise à ce sacrement, comme le « **Directoire pour la pastorale des sacrements** » le leur a rappelé.

Ce n'est pas le lieu de disserter sur la différence entre le sacerdoce des fidèles et celui des prêtres. Disons simplement que la remise en honneur du sacerdoce des fidèles ne diminue en rien l'importance du sacerdoce des prêtres ou, si l'on veut, du sacerdoce hiérarchique. Ce dernier, absolument indispensable à l'Eglise catholique, apparaît de plus en plus comme une participation, d'un genre différent, au même et unique sacerdoce du Christ. On le nomme généralement sacerdoce « ministériel » pour indiquer que, tout en affectant l'être même du prêtre, il lui est conféré pour remplir, au nom du Christ, des fonctions officielles qui dépassent sa personne et sont indépendantes de sa valeur morale[2].

2. — Au **plan moral,** de cette « situation » du baptisé et du confirmé découle le devoir de la **charité fraternelle.**

« Autre Christ », comment le baptisé, s'il veut bien prendre conscience de son état, ne désirerait-il pas tout ce que désire le Christ ? Et comment n'aimerait-il pas ses frères comme le Christ les a aimés, surnaturellement, jusqu'au bout, voulant par-dessus tout leur salut ? Dans ces perspectives, prennent tout leur sens le **Mandavit illis unicuique de proximo suo** de l'Ecriture (Eccli., XVII, 12) ; et le second commandement « semblable au premier » ; également ces bouleversantes paroles du Christ : « Chaque fois que vous l'avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mat., **XXV**, 40).

Des degrés d'urgence interviendront pour fixer parmi tous les « prochains » ceux auxquels nous devons le plus dans l'immédiat et selon les exigences harmonisées de la justice et de la charité. Il reste que personne, d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce que par le jeu invisible de la Communion des Saints, ne nous demeure complètement étranger. Et l'insistance actuelle sur le devoir d'apostolat des laïques, dans son aspect visible, a heureusement élargi pour chacun le cercle de ses devoirs de charité, à commencer par cette charité primordiale de l'exemple.

3. — Le **rayonnement spirituel** du chrétien résulte de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Ce rayonnement est comme l'affleurement au plan visible de l'être chrétien et de son activité de charité. C'est une sorte de fluide qui permet au Christ s'identifiant avec une âme d'attirer d'autres âmes à lui.

Des auteurs ont exprimé ces choses en utilisant le terme de « mystère », non pas au sens de vérité que nous devons croire sans la comprendre complètement — encore que l'application n'en soit pas totalement déplacée ici — mais au sens ancien de réalité à double face, dont l'une, visible, est signe et moyen de pénétration dans l'autre, qui est invisible[3]. Le Christ est mystère de Dieu, car il est Dieu manifestant sa gloire dans une nature et des gestes d'homme ; ce qui fait dire à M. le chanoine Mouroux que son visage est « le visage humain de Dieu »[4]. L'Eglise est mystère du Christ et de Dieu : réalité invisible et divine, elle agit et se fait connaître visiblement et humainement par sa hiérarchie, ses sacrements, ses fidèles. A son tour, le chrétien est « mystère » du Christ dans le mystère de l'E-

[9] *L'Eglise du Verbe incarné*, t. I, p. 80-81 ; t. II, p. 326-327.

[10] « S'il est aisé de déterminer la nature du caractère baptismal... il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit du caractère de la confirmation » (Héris, *op. cit.*, p. 287). « La fonction des confirmés dans l'Eglise se distingue apparemment si peu de celle des baptisés qu'on ne voit pas d'abord ce qu'a de propre le caractère de la confirmation » (Boularand, *op. cit.*, p. 269).

[1] Voici ce que dit le P. Héris (*op. cit.*, p. 288) :

« La confirmation, comme le mot l'indique, vient confirmer, renforcer, achever et parfaire la vie spirituelle du baptisé. Elle représente l'état adulte de la vie où l'on commence à agir et à vivre non pas pour son seul profit mais aussi pour le bien général de la communauté. L'homme, arrivé à l'âge parfait, commence déjà à faire participer les autres au résultat de son activité » (*Somme théologique*, 3a, q. 72, a. 2).

Le P. Boularand développe ces idées fondamentales :

« (Le caractère sacramentel de la confirmation) est une empreinte indélébile qui nous configure au Christ en tant qu'il est le témoin fidèle de la vérité, en toute force et toute liberté spirituelle, jusque dans la mort. C'est un sceau qui, en formant dans notre âme les traits du « martyr » par excellence de Dieu, nous consacre définitivement à son combat spirituel contre Satan et le monde. Cela, par la profession publique de cette foi chrétienne dont la Croix seule peut assurer la victoire. Ainsi le caractère de la confirmation nous fait participer spécialement à la fonction prophétique et royale du Christ. S'il n'entraîne aucun pouvoir d'enseigner et de gouverner autrui, il a cependant une portée sociale. Car il nous députe, comme par office, à ces actes propres à l'âge viril du chrétien qui ne doit pas seulement vivre pour lui-même, mais encore étendre aux autres un agir tout imprégné de l'Esprit : actes de membres formés, de combattant en qui le Chef triomphe des ennemis de la foi » (*op. cit.*, p. 270).

[2] Le caractère baptismal et le caractère sacerdotal s'alliant dans le même sujet, il s'ensuit que l'activité sanctifiante que le prêtre pourrait être considéré comme exerçant, dans sa vie quotidienne, au simple titre de chrétien, en fait bénéficie d'une sorte d'efficacité sacerdotale supérieure, mais demeure toujours distincte de l'activité sanctifiante que le prêtre exerce directement au nom du Christ dans ses fonctions sacerdotales, par exemple dans l'administration des sacrements.

Sur les « façons de qualifier les divers sacerdoces », voir Congar, *Jalons*, p. 238-259. Sur ces questions, la terminologie théologique se cherche encore.

[3] On sait qu'en ce sens-là *sacramentum* et *mysterium* étaient deux termes synonymes.

[4] *Sens chrétien de l'homme*, p. 77.